



**Avis n° 2024/11
relatif à l'attribution du grade de licence au BACHELOR en Sciences
et Ingénierie
Ecole d'ingénieurs de Purpan**

Ecole

Nom :	Ecole d'ingénieurs de Purpan
Sigle :	El Purpan
Type :	Privé
Académie :	Toulouse
Sites de l'école :	Toulouse

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/11-7

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École d'ingénieurs de Purpan
Spécialité(s) :	Agronomie et agroalimentaire
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant puis d'apprenti
Site(s) :	Toulouse

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole d'ingénieurs de Purpan ;
- Vu le rapport établi par Patricia SOURLIER (membre de la CTI, rapporteur principal), Nathalie CAYOT (experte auprès de la CTI, corapporteur), Barry O'CONNOR (expert auprès de la CTI, expert international), Flavio SESTU (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 Novembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie – Agronomie et Agroalimentaire, sur le site de Toulouse	FISEA	2025	2025-2026

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

La CTI prend note de l'arrêt du recrutement par la voie FISE.

- Sortir le parcours « métiers du conseil en élevage » proposé en 3ème année sur le site de Bernussou du périmètre du Bachelor spécialité Agronomie et Agroalimentaire, les critères d'attribution du grade de licence n'y étant pas respectés ;
- Diminuer drastiquement les entrées en formation différées afin de respecter les critères définis dans R&O ;
- Renforcer l'enseignement en anglais pour les élèves intégrés de manière différée afin de diminuer le taux d'échec à la diplomation ;
- Reprendre la matrice croisée afin d'assurer la cohérence entre unités d'enseignement et compétences ;
- Compléter le syllabus avec les informations manquantes et corriger l'affectation des crédits ;
- Clarifier dans le règlement académique l'obligation de mobilité sortante pour tous les élèves, quelle que soit l'année d'entrée en formation, et intégrer l'exigence de niveau en français langue étrangère pour la diplomation des étudiants allophones ;
- Réduire significativement la poursuite d'études au sein de l'école et engager des démarches visant à augmenter l'insertion professionnelle immédiate des diplômés ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit
- Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

La présidente
Claire PEYRATOUT

